

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 1<sup>er</sup> avril 2021**

Nombre de conseillers : L'An Deux Mil vingt-et-un, le premier avril  
Exercice : 15 Le Conseil Municipal de la Ville de **NOIZAY**,  
Présents : 13 légalement convoqué le 25/03/2021 s'est assemblé au  
Pouvoirs : 1 lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
Votants : 14 Monsieur **MORIN Pierre**, Maire.

Membres présents : M. MORIN Pierre, Maire, Mme BROSSET Sabrina, Mme GODEFROY Stéphanie, Mme AMMAN Marynne, M. GUIGNARD Willy, M. KAHIA Kamelle, M. LANOISELÉE Bertrand, M. LASSALLE François, Mme LHUILLIER Christèle, M. PIOLET Josué, Mme PINCHEMEL Véronique, Mme PRIEUR Françoise.

Pouvoir : M. ORSAY François à M. PIOLET, à Mme LHUILLIER,

Excusé (retard) : M. PIRAUDEAU Benoît

Madame LHUILLIER Christèle est désignée secrétaire de séance.

Compte-tenu du contexte sanitaire, le Maire demande que la séance ait lieu à huis-clos, accepté à l'unanimité.

### **PROCÈS-VERBAL d'installation d'un nouveau conseiller municipal**

L'an deux mil vingt-et-un, le premier avril à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de NOIZAY.

Monsieur ORSAY François est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Madame Lisa FIGUEIREDO, Monsieur GREGOIRE Christophe, venant immédiatement après sur la liste, a été informé de cette situation par courrier du 17 mars 2021, et par courriel reçu en mairie le 18 mars 2021, confirmait son accord pour siéger au sein de l'assemblée municipale.

Conformément à l'art. L.270 du code électoral, Monsieur le Maire déclare Monsieur GREGOIRE Christophe installé dans ses fonctions de conseiller municipal et l'invite à siéger au sein de l'Assemblée.

Le tableau du conseil municipal sera mis à jour en conséquence et adressé à Monsieur le Sous-Préfet d'Indre-et-Loire.

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 1<sup>er</sup> avril 2021 à 19 heures 06 minutes, en double exemplaire, est signé, après lecture, par le maire et le secrétaire.

- :- :- :-

Approbation du procès-verbal du 4 février 2021 voté à la majorité des voix moins une abstention (M. Guignard).

<b>2021-02-01 - Approbation du compte de gestion 2020</b>
---

**Rapporteur : M. MORIN Pierre, Maire**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Trésorier municipal.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du comptable pour le budget communal 2020,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat d'exécution du budget :

	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	19 019.11		-16 069.49	2 949.62
Fonctionnement	212 396.04	70 000.00	168 902.13	313 999.17
<b>TOTAL I</b>	<b>231 415.15</b>	<b>70 000.00</b>	<b>152 832.64</b>	<b>316 948.79</b>

- Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion de Monsieur le Trésorier principal – exercice 2020

*Publié et reçu en Préfecture le 06/04/2021*

**2021-02-02 - Vote du Compte administratif 2020**

**Rapporteur : M. MORIN Pierre, Maire**

Le Maire présente le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020 :

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011 - Charges à caractère général	157 128,75	Excédent 2019	145 097,04
012 - Charges de personnel	323 753,14	013 - Atténuation de charges de personnel	16 494,41
014 - Atténuation de produits	8 293,00	70 - Produits des services	48 447,38
65 - Autres charges de gestion	113 811,97	73 - Impôts et taxes	526 487,54
66 - Charges financières (intérêts dette)	21 413,55	74 - Dotations - subventions	175 201,39
67 - Charges exceptionnelles	1 334,30	75 - Autres produits de gestion	38 865,92
042 - Dotations - amortissements	13 962,70	76 - Produits financiers	5,24
		77 - Produits exceptionnels	3 097,66
<b>TOTAL</b>	<b>639 697,41</b>	<b>TOTAL</b>	<b>808 599,54</b>

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
20 - Etudes, logiciels	8 075,00	13 - Subventions d'équipement	20 353,32
204 - Subvention d'équipement versées	3 095,04	<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>20 353,32</b>
21 - Immobilisations corporelles	44 788,14	10 - Dotations (FCTVA – T.A.)	29 651,42
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>55 958,18</b>	1068 - Excédent fonctionnement capitalisé	70 000,00
10 - Dotations	625,65	<b>Total recettes financières</b>	<b>99 651,42</b>
16 - remboursement capital dette	93 453,10	040 - Amortissements	13 962,70
<b>Total dépenses financières</b>	<b>94 078,75</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>13 962,70</b>
<b>TOTAL</b>	<b>150 036,93</b>	<b>TOTAL</b>	<b>133 967,44</b>
<i>RESTES A REALISER</i>	<i>33 300,00</i>		

Délibération :

Conformément à l'article L2121-14 alinéa 2 et 3 du CGCT, le Conseil municipal désigne, pour la délibération sur le compte administratif 2020, M. François LASSALLE président de séance.

Considérant que Monsieur le Maire, Ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2020 les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

M. le Maire ayant quitté la salle de conseil Municipal,  
Et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

➤ Approuve les résultats du compte administratif proposé par l'ordonnateur - exercice 2020

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	639 697.41	150 036.93
Recettes	808 599.54	133 967.44
<b>Résultat 2020</b>	<b>168 902.13</b>	<b>-16 069.49</b>
<b>Report 2019</b>	<b>145 097.04</b>	<b>19 019,11</b>
<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>315 999.17</b>	<b>2 949.62</b>
R A R recettes d'investissement		0
R A R dépenses d'investissement		33 300.00
<b>Résultat net d'investissement</b>		<b>- 30 350.38</b>

Voté à la majorité des votants par 12 voix pour et 1 abstention (M. Guignard)

*Publié et reçu en Préfecture le 06/04/2021*

#### 2021-02-03 - BP 2021 : Affectation du résultat 2020

**Rapporteur : M. MORIN Pierre, Maire**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Vu le compte administratif du budget principal 2020 de la commune laissant apparaître un excédent de fonctionnement de clôture s'élevant à **313 999.17 €** (trois cent treize mille neuf cent-quatre-vingt-dix-neuf euros et dix-sept cents), et un excédent d'investissement de **2 949.62 €** (deux mille neuf cent-quarante-neuf euros et soixante-deux cents)

Vu les restes à réaliser de la section d'Investissement de l'exercice 2020, soit 33 300 € en dépenses

➤ Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat suivant :

📁 **120 000.00 €** (cent-vingt mille euros) en besoin d'investissement au compte 1068

📁 **193 999.17 €** (cent quatre-vingt-treize mille neuf cent-quatre-vingt-dix-neuf euros et dix-sept cents) affecté en excédent de fonctionnement reporté (002).

*Publié et reçu en Préfecture le 06/04/2021*

Arrivée de M. PIRAUDEAU Benoît à 19h16

#### 2021-02-04 : Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2021

**Rapporteur : M. MORIN Pierre, Maire**

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières (bâti et non bâti) applicables en 2021.

Rappel des taux d'imposition en vigueur depuis 2017, soit :

- Taxe d'Habitation : 14,27 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 18,06 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 50,19 %

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour la taxe d'habitation sur les locaux vacants si délibération de la commune pour cette dernière. Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants à partir de 2023.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée pour les communes par **le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire**.

**Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (16,48 % pour notre territoire) qui viendra s'additionner au taux communal TFB 2020. La somme de ces deux taux constituera le taux de référence, point de départ pour les délibérations de vote des taux 2021 pour les communes.**

**Un retraitement des bases locatives sera opéré par les services fiscaux lorsqu'elles s'avéreront différentes entre la commune et l'ancienne base du département afin de ne pas faire varier l'avis d'imposition payé par le redevable.**

Commune par commune, les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière bâtie transférés. Afin de corriger ces inégalités, **un coefficient correcteur** sera calculé pour compenser l'éventuelle perte de ressources, ou à contrario, neutraliser la recette supplémentaire. Ce coefficient correcteur, présent sur l'état 1259 de 2021, s'appliquera sur les bases de foncier bâti pour assurer un produit équivalent à celui de l'ancienne TH.

**A partir de 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur la variation des taux des taxes foncières bâties et non bâties.**

Le Maire présente l'état des bases notifiées pour 2021 et propose au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2021 de la manière suivante :

TAXES MÉNAGES	2020	2021
Taxe d'habitation : gel du taux <b>sans modulation possible</b>	14.27 %	14.27 % (pas de vote)
Taxe foncière <b>communale</b> sur les propriétés bâties (modulable) : <b>Vote du taux à partir du taux de référence déterminé ci-dessous</b>	18.06 %	18.06 % (à voter)
Taxe foncière <b>départementale</b> sur les propriétés bâties	16,48 %	
<b>Nouveau taux communal de référence pour 2021, issu de la fusion des taux de foncier bâti (de la commune + du département)</b>		34.54 % = 18.06 % + 16,48 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	50.19 %	50.19 % (à voter)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à 34.54 %
- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à 50.19 %.

Adopté à la majorité des voix par 14 votes pour et 1 vote contre (M. Guignard)

<b>2021-02-05 : Vote du budget primitif 2021</b>
--

**Rapporteur : M. le Maire**

Le Maire présente à l'assemblée le budget prévisionnel pour l'exercice 2021 :

**Section de fonctionnement**

Libellé - dépenses	2021	Libellé recettes	2021
011-Charges générales	260 350,00	013-Rembt salaires / maladie	800,00
012-Charges de personnel	350 100,00	70-Produit des services	59 600,00
014-Atténuation produits (FPIC)	10 000,00	73-Impôts et taxes	499 300,00
65-Autres charges	149 220,00	74-Dotations	169 000,00
66-Charges financières	18 200,00	75-Produits gestion courante	36 500,00
67-Charges exceptionnelles	14 000,00	76-Produits financiers	50,00
022-Dépenses imprévues	65 379,17	77-Produits exceptionnels	3 000,00
<b>Total charges réelles</b>	<b>867 249,17</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>768 250,00</b>
042-Amortissements- Op d'ordre	15 000,00		
023-Virement à la section d'investissement	80 000,00	<b>R002-Excédent 2020 reporté</b>	<b>193 999,17</b>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>95 000,00</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>962 249,17</b>	<b>TOTAL</b>	<b>962 249,17</b>

Subventions aux associations : suite aux retours des dossiers et en fonction des demandes, la commission associations propose d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Subventions de fonctionnement
ABCD'AIR	149 €
AMAP	300 €
AMICALE SAPEURS-POMPIERS	200 €
ASCN	1 600 €
ANCIENS COMBATANTS - UNC	140 €
JAZZ EN VALLEES B ET C	580 €
RACING CAR NOIZEEN	500 €
<i>Académie Francis Poulenc</i>	250 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 719 €</b>
<b>Imprévus – compte 6574</b>	<b>2001 €</b>
2001	<b>Subventions exceptionnelles</b>
<i>MFR – CFA DE SORIGNY</i>	100 €
<b>Imprévus – compte 6745</b>	<b>4 900 €</b>

Inscription de crédits pour la participation de la commune auprès des différents organismes de coopération intercommunale. Il est proposé un prévisionnel total de **69 000 €** aux articles 65541 et 65548 :

<b>SI VOIRIE</b>	<b>59 000 €</b>
<b>TRANSPORT SCOLAIRE</b>	<b>1 520 €</b>
<b>CAVITES 37</b>	<b>1 000 €</b>
<b>SIEIL</b>	<b>6 200 €</b>
<b>ENVELOPPE IMPRÉVUS</b>	<b>1 280 €</b>

**Section d'investissement**

Reports des restes à réaliser 2020 :

Article budgétaire	Nature de la dépense	Dépenses engagées
204181	Réseau éclairage public	2 000,00 €
2051	Site internet – Antivirus - Logiciel	7 000,00 €
2111	Acquisition terrain "les Prairies"	9 000,00 €
2151-06/03	Programme de voirie ( <i>Eco Patcher</i> )	12 000,00 €
2158-04/09	Panneaux - entrées de village	2 100,00 €
2183-04/09	Matériel informatique ( <i>PC directrice école</i> )	1 200,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>33 300,00 €</b>

Budget d'investissement 2021 :

Programmes	N° OPERATION	Dépenses		Recettes	
		R.A.R 2020	2021	R.A.R. 2020	2021
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>					
Amortissement réseaux					15 000.00
Amortissement logiciels 2805					
Clôture 2020					2 949.62
Virement de la sect. Fonct.(021)					80 000.00
<b>OPERATIONS REELLES</b>					
Dépenses imprévues			14 874.62		
Remboursement capital emprunts (16)			76 800.00		
Dépôts et cautionnements			1 200.00		1 200.00
Frais d'études			6 000.00		
Logiciels informatiques - Site internet		7 000.00	6 000.00		
PC école - Projet numérique	04/09	1 200.00	12 000.00		8 000.00
Matériel technique et divers	04/09	2 100.00	10 000.00		
Mobilier	04/09		2 000.00		
Terrains nus		9 000.00			
Terrain multisports - Aire de jeux	21/01		74 000.00		48 000.00
Voirie Sécurisation	06/03	12 000.00	20 000.00		3 000.00
Eclairage public	03/08	2 000.00	15 000.00		
Réseau gaz			3 100.00		
Restauration tableaux Eglise	21/02		15 700.00		9 325.00
Travaux bâtiments	05/08		10 000.00		
FCTVA (1022)					7 500.00
Excéd. fonct. Capitalisé (1068)					120 000.00
Taxes d'aménagement urbanisme (10226)			2 000.00		7 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>33 300.00</b>	<b>268 674.62</b>	<b>0.00</b>	<b>301 974.62</b>
<b>TOTAL B.P. 2021</b>		<b>301 974.62</b>		<b>301 974.62</b>	

Le Conseil municipal,  
 Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 Vu l'avis de la Commission des Finances,  
 Après avoir pris connaissance des propositions budgétaires, des subventions aux associations et des charges à prévoir pour les organismes de regroupement,

➤ Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- + Approuve le budget primitif 2021 proposé par l'ordonnateur :
  - Section de Fonctionnement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de **962 249.17 €**.
  - Section d'Investissement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de **301 974.62 €**.
- + Prend acte des participations financières aux organismes de regroupement auxquels adhère la commune, dont la liste et les montants prévisionnels figurent dans l'annexe du budget ;
- + Prend acte des subventions versées aux associations pour les dossiers validés, qui figurent dans une annexe du budget 2021.

*Il est précisé que les travaux de mise en sécurité de la cloche de l'église et son automatisation sont inscrits en section de fonctionnement, au compte 615221, et la récupération de la TVA sera assurée comme pour les autres interventions d'entreprises sur les bâtiments communaux portés à ce compte.*

Voté à la majorité des voix moins 1 vote contre (M. Guignard) et 2 abstentions (Mme Pinchemel et M. Lassalle)

Intervention de Mme Pinchemel : « nous nous abstenons sur ce budget, les dépenses d'investissement (notamment les 74 000€ destinés aux aménagements du square) et de fonctionnement nous semblent trop importantes et ne relèvent pas d'une urgence. En cette période d'incertitude, nous aurions souhaité que les investissements concernent des postes qui puissent rendre plus économe en énergie la commune et par là même diminuer les dépenses à venir." »

*Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), a pour but de prioriser les projets communaux qui favorisent la Relance et qui participent à la mission assignée aux collectivités de lutte contre le réchauffement climatique. L'Etat via la communauté de communes, nous prend en quelque sorte la main, pour que les projets retenus soient principalement axés sur la relance et la transition écologique.*

Publié et reçu en Préfecture le 06/04/2021

#### 2021-02-06 : demande de subvention au titre des amendes de police

**Rapporteur : M. PIOLET, adjoint**

Dans le cadre du reversement du produit des amendes de police, le Conseil Départemental est chargé de répartir une dotation de l'Etat entre les différentes communes de moins de 10 000 habitants. Les projets présentés doivent répondre à des critères d'éligibilité précis en matière de sécurité.

La commune va présenter une demande pour l'aménagement des abords de l'école avec l'achat d'un radar pédagogique et un aménagement sécurisé du parking de l'école ; le devis pour le radar s'élève à 2 100 € HT et celui pour l'aménagement du parking à 33 440,90 € HT.

➤ Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Sollicite une subvention au titre des amendes de police pour ce projet de sécurisation des abords de l'école qui s'élève à 35 540,90 € HT, soit 42 649.08 € TTC
- Autorise monsieur le Maire à réaliser cette demande de subvention

Voté à l'unanimité

Publié et reçu en Préfecture le 06/04/2021

#### 2021-02-07 : Restauration de tableaux - demande de subvention au Conseil Régional - DRAC

**Rapporteur : M. KAHIA, conseiller délégué**

M. KAHIA rappelle à l'assemblée l'étude réalisée avec les services patrimoniaux de la Région et du Département pour la restauration de deux tableaux classés monuments historiques qui se trouvent dans l'église ; actuellement ces tableaux, trop abîmés, sont dans la sacristie, il s'agit de :

-« La Vierge à l'enfant », inscrit au titre des monuments historiques le 30/07/1985

-« Jeune homme questionné par deux vieillards », inscrit au titre des monuments historiques le 31/07/1985

Cette restauration intègre les toiles, les encadrements et le travail préparatoire nécessaire pour réinstaller ces tableaux dans l'église, consistant à modifier les installations et accrochages de certains objets et statues. Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 13 321 € HT soit 15 655,20 € TTC.

Les intervenants retenus pour ce projet sont les suivants :

Restauration des toiles :

- Vierge à l'enfant : *Clémence FARGUE* pour la somme de 4 280 € HT

- Jeune homme questionné par deux vieillards : *Marc PHILIPPE* pour 2 591 € HT

Encadrements : *David Dorure* pour 4 800 € HT

Préparation des supports : *Marcel MOLAC* (école TALM) pour 1 650 € NET

Un dossier doit être constitué et une demande déposée par la commune auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles, au titre des subventions accordées pour les objets classés dans le domaine culturel.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à constituer le dossier et le déposer auprès de la DRAC pour la restauration de ces tableaux, et présente le budget prévisionnel :

Désignation	Restauration tableau	Encadrement	Total HT	Total TTC
Vierge à l'enfant	4 280.00 €	2 450.00 €	6 730.00 €	8 076.00 €
Jeune homme questionné par deux vieillards	2 591.00 €	2 350.00 €	4 941.00 €	5 929.20 €
Travaux de préparation pour les emplacements			1 650.00 €	1 650.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 871.00 €</b>	<b>4 800.00 €</b>	<b>13 321.00 €</b>	<b>15 655.20 €</b>
Subvention DRAC - 40%			5 328.00 €	
Subvention Département - 30%			3 996.30 €	

➤ Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de :

- Valider les intervenants chargés du projet

- Valider le plan de financement ci-dessus afin de solliciter sur ces bases la subvention du Conseil Régional pour un montant de 5 328 €.

- Autoriser le Maire à signer tous les actes à intervenir correspondant à cette opération.

Voté à la majorité des voix moins 3 abstentions (Mme Pinchemel, M.M. Guignard et Lassalle)

*Publié et reçu en Préfecture le 06/04/2021*

#### 2021-02-08 : Restauration de tableaux - demande de subvention au conseil départemental

**Rapporteur : M. KAHIA, conseiller délégué**

M. KAHIA rappelle à l'assemblée l'étude réalisée avec les services patrimoniaux de la Région et du Département pour la restauration de deux tableaux classés monuments historiques qui se trouvent dans l'église ; actuellement ces tableaux, trop abîmés, sont dans la sacristie, il s'agit de :

-« La Vierge à l'enfant », inscrit au titre des MH le 30/07/1985

-« Jeune homme questionné par deux vieillards », inscrit au titre des MH le 31/07/1985

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 13 321 € HT soit 15 655,20 € TTC.

Un dossier doit être constitué et une demande déposée par la commune auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC), au titre des subventions accordées pour les objets classés dans le domaine culturel.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à constituer le dossier et le déposer auprès du Conseil Départemental une demande de subvention complémentaire, après obtention de la subvention de la DRAC pour la restauration de ces tableaux, et présente le budget prévisionnel :

Désignation	Restauration tableau	Encadrement	Total HT	Total TTC
Vierge à l'enfant	4 280.00 €	2 450.00 €	6 730.00 €	8 076.00 €
Jeune homme questionné par deux vieillards	2 591.00 €	2 350.00 €	4 941.00 €	5 929.20 €
Travaux de préparation pour les emplacements			1 650.00 €	1 650.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 871.00 €</b>	<b>4 800.00 €</b>	<b>13 321.00 €</b>	<b>15 655.20 €</b>
Subvention DRAC - 40%			5 328.00 €	
Subvention Département - 30%			3 996.30 €	

➤ Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de :

- Valider le plan de financement ci-dessus afin de solliciter sur ces bases la subvention complémentaire du Conseil Départemental pour un montant de 3 996.30 € ;
- Déposer le dossier dès l'obtention de la subvention du Conseil Départemental ;
- Autoriser le Maire à signer tous les actes à intervenir correspondant à cette opération.

Voté à la majorité des voix par 12 votes pour et 3 abstentions (Mme Pinchemel, M.M. Guignard et Lassalle).

*Publié et reçu en Préfecture le 06/04/2021*

#### **2021-02-09 : Terrain multisports : demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport**

##### **Rapporteur : M. PIOLET, adjoint**

Il est rappelé le projet de travaux à réaliser dans les espaces publics du bourg, consistant à aménager un terrain multisports et une aire de jeux. Le montant prévisionnel du projet global s'élève à 61 566,25 € Hors Taxes. L'Agence Nationale du Sport peut être porteur du projet uniquement sur le terrain multisports et la table Teqball, soit un total de **43 097,50 € H.T** – 51 717 € TTC.

La commune s'est inscrite au label terredejeux2024 pour que le dossier ait plus de chance d'être retenu ; en contrepartie, la commune s'engage à organiser des animations en 2024

Plan de financement prévisionnel :

- Etat / DETR : 25% : 10 774 €
- Conseil Régional / CRST : 8 000 € si la commune est retenue
- Agence nationale du sport : 15 704 €
- Autofinancement : 8 619,50€

➤ Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Adopte l'opération pour les travaux d'aménagement des espaces publics, estimés à 43 097,50 € H.T, dans le cadre de la programmation 2021 des équipements sportifs de proximité en accès libre,
- Approuve le plan de financement prévisionnel et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021,
- Autorise le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables nécessaires à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Voté à la majorité des voix par 12 votes pour, 2 contre (Mme Pinchemel et M. Lassalle).et 1 abstention (M. Guignard)

*Publié et reçu en Préfecture le 06/04/2021*

**2021-02-10 : Modification du remboursement de la subvention d'équilibre GAZ au SIEIL**

**Rapporteur : M. le Maire**

Suite à l'installation du gaz dans le centre-bourg par SOREGIES, une convention financière entre le SIEIL et la commune prévoyait le remboursement de la subvention d'équilibre en 5 annuités de 3 095.40 €, dont la première a été réglée en 2020. Le fonds de concours de la commune ayant baissé, il convient de décider, par délibération, les modalités de remboursement du solde de 8 473.20 €.

Vu l'avis de la commission finances,

- Le Conseil municipal est invité à se prononcer pour garder la même annuité de 3 095,40 € pour 2021 et 2022 et une annuité réduite à 2 282.40 € en 2023.

Voté à L'unanimité.

*Publié et reçu en Préfecture le 06/04/2021*

**2021-02-11 : Délégués au S.I. TRANSPORT SCOLAIRE NOIZAY/NAZELLES-NÉGRON :  
Remplacement d'un suppléant**

**Rapporteur : M. le Maire**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission Madame Lisa FIGUEIREDO, conseillère municipale déléguée suppléante du S.I. TRANSPORT SCOLAIRE, il y a lieu de procéder à l'élection de son remplaçant au sein du syndicat.

Rappel des délégués élus en 2020 : Christèle LHUILLIER, Stéphanie GODEFROY, François LASSALLE, Maryne AMMANN, Sabrina BROSSET, titulaires, M. LANOISELÉE et en qualité de suppléantes Lisa FIGUEIREDO et Véronique PINCHEMEL.

- Le Conseil municipal, par un vote à main levée si décision à l'unanimité, est invité à élire un(e) suppléant(e)

Après avoir recueilli les candidatures, le conseil municipal élit à l'unanimité M. Christophe GREGOIRE délégué suppléant au S.I. transport scolaire.

Il est précisé que la décision pour le transfert de la compétence devrait être prise par la CCVA courant 2022.

*Publié et reçu en Préfecture le 06/04/2021*

**2021-02-12 : membres aux commissions de la communauté  
de communes du val d'Amboise : désignation d'un remplaçant**

**Rapporteur : M. le Maire**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L 5211-6 à 8 du Code général des collectivités territoriales précise que l'organe délibérant administrant les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) est composé de délégués élus par les conseillers municipaux des communes membres.

Suite à la démission de Madame FIGUEIREDO Lisa, conseillère municipale désignée membre titulaire de la commission *Numérique, nouvelles technologies, emploi, formation professionnelle* par délibération du 31 août 2020, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Le Maire rappelle également que Madame PINCHEMEL Véronique avait été désignée suppléante de cette commission.

Conformément aux dispositions du CGCT (article 5211-8) et aux statuts du syndicat,

Le Maire, après avoir recueilli les candidatures, propose au Conseil municipal un vote à main levée par décision à l'unanimité pour élire un nouveau délégué, accepté par l'Assemblée.

Le Conseil municipal élit à l'unanimité :

Titulaire : Mme PINCHEMEL Véronique

Suppléant : M. GRÉGOIRE Christophe

*Publié et reçu en Préfecture le 06/04/2021*

## **ETAT DES DECISIONS DU MAIRE**

### **Décisions du 8 février :**

- ✓ Signature du renouvellement du contrat de prestations SEGILOG pour la cession du droit d'utilisation des logiciels métiers et pour la maintenance et la formation :
  - Durée 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021
  - Cession du droit d'utilisation : 10 098 € H.T., soit des versements annuels de 3 666 € HT
  - Maintenance-formation : 1 122 € H.T. soit des versements annuels de 374 € H.T
- ✓ Attribution d'une concession N° 649 dans le cimetière communal, carré L n° 69, pour une durée de 30 ans à compter du 14/01/2021 – Tarif : 225 €.

**Décision du 15 février** : Attribution d'une concession N° 651 dans le cimetière communal, carré NC n° 64, pour une durée de 30 ans à compter du 08/02/2021 – Tarif : 225 €

**Décision du 17 février** : Attribution d'une concession N° 652 dans le cimetière communal, carré H n° 6-1, pour une durée de 50 ans à compter du 17/02/2021 – Tarif : 380 €

**Décision du 5 mars** : Renouvellement de la concession N° 370 dans le cimetière communal, carré K n° 27, pour une durée de 30 ans à compter du 09/09/2020 – Tarif : 225 €

## **QUESTIONS DIVERSES**

- ✚ Réorganisation de la municipalité suite au départ de Lisa FIGUEIREDO, adjointe à la communication, fêtes et cérémonie – patrimoine : les commissions vont être divisées pour ne pas charger les réunions, il est donc envisagé l'organisation suivante :
  - ✓ Sous la responsabilité de Mme LHUILLIER, 1<sup>ère</sup> adjointe et Mme BROSSET, déléguée :
    - Commission lien social, école
    - Commission associations, fêtes et cérémonies, communication
  - ✓ Sous la responsabilité de M. PIOLET, 2<sup>ème</sup> adjoint :
    - Commission urbanisme, voirie, mobilité avec M. LANOISELÉE, délégué
    - Commission culture, patrimoine avec M. KAHIA, délégué
    - Commission cadre de vie, environnement avec Mme GODEFROY, déléguée
- ✚ Intégration de Christophe GREGOIRE dans les commissions : suite à la nouvelle organisation, une délibération prendra acte des commissions et chaque élu pourra se positionner.
- ✚ Point sur les fiches projet du CRTE : la CCVA ayant demandé de lister les projets, Mme Pinchemel présente les thématiques en réflexion à Noizay :

### **Biodiversité :**

- Création d'un parcours pédagogique pour sensibiliser la population à la protection de la biodiversité : ruche pédagogique, hôtel à insectes, plantation d'essences locales, éco-culture...
- Achat d'un broyeur de grande capacité pour que les particuliers ne soient plus tentés de brûler leurs déchets verts et encourager à conserver les haies qui abritent la biodiversité. La commune souhaite utiliser le broyat pour pailler les plantations.
- Réalisation d'une structure végétalisée au-dessus de l'estrade du square pour faire de l'ombre et accueillir de la biodiversité

### **Mobilité :**

- Mutualiser un transport collectif avec les communes limitrophes pour convoyer les personnes souhaitant se rendre au marché d'Amboise le vendredi matin.

- Poursuite de la piste cyclable entre Vernou s/ Brenne et Noizay
- Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité routière autour de l'école, mise en place de parking à vélo  
Agriculture et Alimentation :
- Favoriser l'installation d'un maraîcher en agriculture biologique sur la commune pour notamment approvisionner la cantine scolaire
- Transition énergétique, rénovation de bâtiments et habitat
- Rénovation des salles communales et de l'école pour une diminution de la consommation d'énergie. Isolation du toit et changement des huisseries. Demande de diagnostic à l'ALEC37 pour se faire accompagner.
- Développement économique, tourisme, aménagement numérique et emploi :
- Mise en place d'une borne d'accès à internet et aux outils numérique (scanner...)

## **INFORMATIONS**

Listes élus : Mme Pinchemel et M. Lassalle ont souhaité se retirer du groupe « Noizay au cœur » et déclaré avoir constitué un nouveau groupe indépendant.

Restauration de la chapelle du Cimetière : une première intervention a été réalisée par des stagiaires de l'école d'architecture TALM et leur professeur ; une deuxième est prévue en septembre.

Cérémonies du 8 mai : les directives données par la préfecture limitent à 6 le nombre de personnes pouvant participer à la commémoration.

Plan local d'urbanisme intercommunal : la CCVA envisage une révision du PLUi dans les 2 ans, il conviendra de recenser tous les points évoqués lors de l'enquête publique et travailler les points à modifier.

PCS : une commission générale sera organisée pour présenter le plan communal de sauvegarde à mettre en action en cas d'inondation ou autre sinistre d'envergure ; une mise à jour est nécessaire.

Ecole : elle sera fermée pour 3 semaines, seul seront accueillis du 6 au 9 avril les enfants dont les parents travaillent dans le milieu médical.

Un projet d'aménagement des cours de l'école est initié avec les idées apportées par les enfants.

Vaccinations : les personnes volontaires non mobiles ont été vaccinées la CCVA demande de leur communiquer la liste des plus de 75 ans mobiles qui n'ont pas encore été vaccinées, il en reste une quinzaine.

Syndicat de Défense des communes riveraines : sans volonté d'animer cette association en raison du départ des anciens membres, la dissolution a été prononcée.

Sabrina Brosset propose de constituer un groupe de travail pour préparer le passage du tour de France.

Séance levée à 21h10

### **Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2021 :**

<b>N° d'ordre</b>	<b>Délibérations</b>	<b>Rapporteur</b>	<b>FOLIO</b>
2021-02-01	Approbation du compte de gestion 2020	M. MORIN	
2021-02-02	Vote du compte administratif 2020	M. MORIN	
2021-02-03	BP 2021 – Affectation du résultat	M. MORIN	
2021-02-04	Vote des taux de fiscalité directe locale 2021	M. MORIN	
2021-02-05	Vote du budget primitif 2021	M. MORIN	
2021-02-06	Demande de subvention au titre des amendes de police	M. PIOLET	
2021-02-07	Restauration de tableaux : demande de subvention à la DRAC	M. KAHIA	
2021-02-08	Restauration de tableaux : demande de subvention au Conseil Dép	M. KAHIA	
2021-02-09	Terrain multisports : demande de subvention ANS	M. PIOLET	
2021-02-10	Modification du remboursement de la subvention d'équilibre Gaz au SIEIL	M. MORIN	
2021-02-11	Remplacement d'un délégué au SI Transport scolaire	M. MORIN	
2021-02-12	Remplacement d'un délégué à une commission de la CCVA	M. MORIN	

Etat des décisions

Informations diverses.